

Commune de Vauxrenard

PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 NOVEMBRE2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 octobre 2025.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : MM. DENUELLE Sixte - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande

Absents excusés : MM DORY Sylvain - SAVOYE Marc

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour :

- Approbation des précédents comptes-rendus
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du maire par délégation
- Demande d'un Fonds de Concours Voirie à la CCSB pour la Place du Village-délibération
- Projet et convention PEDT : délibération
- Clôture du budget annexe « Assainissement collectif » : délibération
- Engagement travaux de remplacement pièce défectueuse centrale de traitement d'air de la salle des fêtes : délibération
- Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux
- Questions diverses

➤ Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 29 septembre 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ Nomination du secrétaire de séance : Mme PRELE Chrystel

➤ Décisions du Maire prises par délégation :

Affectation de la salle sous l'école pour stockage et animations scolaires de la classe : un rangement, tri, évacuation en déchetterie et aménagement de la pièce avec des tables et chaises récupérées sous la salle de classe ont été réalisés lors des dernières vacances scolaires. Etaient présents Morgan. G, la maîtresse et sa famille, Sylvain J. et Sixte D. Ces actions ont permis de libérer de la place et de créer un bel espace pour les élèves. Il reste à finir de débarrasser et à stocker le parquet démonté sur la mezzanine du local sous la salle des fêtes

- ainsi que des chaises et tables. Lors de ce rangement il a été retrouvé une potence complète neuve de basket avec panneau et filet qui sera installé sous le préau.
- Dossier Roediger : M. Roediger poursuit sa procédure. Il a arrêté son exploitation et prétend la commune responsable. M. le Maire a fait de nouveau appel à l'avocat qui suit l'affaire depuis le début pour assurer la défense de la commune.
 - Une gerbe a été déposée pour le décès de Paul Savoye.
 - Remplacement de l'Unité Centrale du PC Secrétariat qui est non compatible avec la mise à jour de Windows 11. Pour la somme de 1 300 €
 - Fonpel : Retraite complémentaire des élus
Une étude est en cours pour cotisation et rachat par élus et commune...

➤ Délibérations :

➤ Demande d'un Fonds de Concours Voirie à la CCSB pour la Place du Village

En complément des subventions de l'état 44 000 €, de la région 88 000 €, du département 44 000 € et de la CCSB Fonds de Concours de 10 %, nous sollicitons un second Fonds de Concours spécial voirie à hauteur maximum de 136 000 €. C'est une avance sur notre budget voirie nous évitant éventuellement ainsi de souscrire un emprunt à court terme au crédit agricole qui pour rappel :

- Objet : Crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
- Montant du capital emprunté : 112 000 €
- Durée amortissement : 12 mois
- Taux d'intérêt : 2,65 %
- Frais de dossier : 380,00 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible ;

Pour information L'état n'est pas en mesure de verser son avance sur subvention avant 2026.

Grâce à un tel budget voirie nous devrions porter tout ou partie notre financement Place de Village sur nos fonds propres et les subventions obtenues pour revenir à une trésorerie largement positive en juin 2026.

M. le Maire propose de demander à la CCSB ce fond de concours spécial voirie qui correspond à une avance de 2 ans sur la somme attribuée tous les ans pour la voirie de la commune par la CCSB dans le cadre du transfert de compétence voirie pour une somme maximum de 136 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de

- **AUTORISE** M. le Maire à demander un fond de concours Voirie
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

➤ Projet et convention Projet Educatif De Territoire (PEDT) avec Plan Mercredi (PM)

Depuis plus 18 mois la commune travaille avec les communes de Cenves, Jullié, Juliénas, Chénas et Emeringes sur un projet d'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires pour nos enfants et/ou adolescents.

Le projet global et la convention ont été validés dans l'attente d'une déclinaison pratique et financière.

M. le Maire présente le projet PEDT et la convention PM (cf. annexes 1 et 2) et demande aux membres du conseil de :

- **L'AUTORISER** à signer le projet et la convention

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de

- **AUTORISER** M. le Maire à signer le projet PEDT et la convention PM

➤ **Clôture du budget annexe « Assainissement Collectif » et dissolution de la régie correspondante dans le cadre du transfert de compétence à la communauté de commune Saône Beaujolais**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-17, L.5211-18 relatifs au transfert de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

Vu les délibérations concordantes de la commune de Vauxrenard et de la Communauté de communes Saône Beaujolais actant le transfert de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2026,

Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif » de la commune de Vauxrenard à la Communauté de communes Saône Beaujolais à compter du 1er janvier 2026, conformément aux délibérations adoptées par les assemblées délibérantes, la CCSB se substituera de plein droit aux droits et obligations de la commune à compter de cette date.

La gestion du service public d'assainissement collectif sera assurée à compter du 1er janvier 2026 par la Communauté de communes Saône Beaujolais à qui seront transférés les actifs et passifs (hors restes à payer et recouvrer) liés au budget Assainissement de la commune.

La commune n'a donc plus nécessité de maintenir un budget annexe pour l'exercice de cette compétence transférée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de

- **CLOTURER** le budget annexe « Assainissement collectif » de la commune au 31 décembre 2025, les opérations comptables étant arrêtées à cette date,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

➤ **Réparation de la VMC de la salle des fêtes**

Suite au disfonctionnement de la VMC de la salle des fêtes, un audit a été réalisé sur la centrale de traitement de l'air par l'entreprise Mury. Il a été diagnostiqué un problème sur la roue d'échange provoquant un défaut au fonctionnement de la VMC. Afin de remédier à cela, un changement de la roue est nécessaire. Ces travaux s'élèvent à la somme de 3562.73 € HT soit 4275.276 € TTC avec changements des filtres.

M. le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation d'engager les travaux de réparation et d'entretien sur la centrale de traitement d'air pour un montant de 3562.73 € HT, de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AUTORISER** M. le Maire à engager les travaux de réparation et d'entretien de la CTA pour la somme de 3562.73 € HT soit 4275.276 € HT

- **SIGNER** tous les documents relatifs à cette réparation.

Cette somme sera inscrite au compte 615221.

➤ Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux

- SIEHB : Morgan G. et Sixte D. invités par Suez à Pont à Mousson le 4 décembre
- Commission DEANC (CCSB) : D. Forest a assisté à la commission DEANC le 14 octobre. Les sujets abordés ont été : l'accompagnement des entreprises dans le tri des déchets, Bowatt, l'installation du photovoltaïque au sol sur 5ha minimum, animation au niveau des écoles sur le développement durable, Olympiade de la biodiversité...
- Ecole : réflexion sur l'achat de jeux de cours (trottinettes, bac à sable amovible et cage de foot amovible... + demande de traçage d'un jeu de marelle et du jeu des quatre coins. Cette réflexion est venue de la constatation qu'à l'arrivée à l'école de Vauxrenard, les élèves avaient peu de jeux de cours par rapport à l'école d'Emeringes. Le besoin de budget serait d'environ 350 € pour l'achat de nouveaux jeux.

➤ Questions diverses

- Place du village : plantation des végétaux prévue le vendredi 14 novembre après-midi, problème à l'entrée du parking, l'angle de la bordure délimitant le massif est saillant et n'est pas visible, risques de coupure de pneus. Demande d'arrondir l'angle pour éviter ce problème, en attendant mise en place d'une signalétique provisoire.
- Projection cinéma Vauxrenard du 18/10 : 40 participants. Idéal cinéma travaille sur une projection par mois.
- Conférence sur les sonneurs à ventre jaune organisée par la CCSB du 21/10 : une vingtaine de participants.
- Cérémonie du 11 novembre : aura lieu à 11h00 suivi du verre de l'amitié commande d'une gerbe de fleurs et brioches.
- Problème de chats à Planchepierre : appel SPA
- Maison 16 route du Bourg : retard sur la pause des fenêtres, problème de fournitures
- MAM : réunion de l'entente prévue le 04/11
- Incendie : rapport annuel de Suez sur poteaux incendie et raccord citerne de Changy : points à suivre avec Marc.S

La séance est levée à 22h25
Prochaine séance le 01/12/2025

Le Maire,

Sixte DENUELLE



Le secrétaire de séance,

Chrystel PRELE

